



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE D'ALIGNEMENT RUE JEAN JOLY AR N°1

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété sise 957 rue Jean Joly cadastrées section A Y n° 20, 85 et 84 à Pont-Audemer,

Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne les parcelles cadastrées section A Y n° 20,85 et 84 bordant la rue Jean Joly (V.C. n° 20, 84 et 85).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 12 mars 2026

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

